



Etat des lieux avec bail à 2 noms

Par **Pipouille**, le **09/12/2009** à **21:04**

Bonjour,

J'aimerais savoir si dans le cas d'un bail à 2 noms, signé donc par 2 personnes, l'état des lieux signé par une seule des personnes est valable ou non?

Quand nous avons emménagé, nous avons voulu mettre le bail au 2 noms car nous ne sommes pas mariés. Nous avons récemment résilié ce bail, mais j'ai fait l'état des lieux seule, et donc une seule signature figure dessus.

Aujourd'hui, la propriétaire nous crée des ennuis par rapport à des travaux effectués suite à des dégâts des eaux dus de des défauts d'entretien de leur part et je voulais savoir quels sont mes recours, mes droits, les lois.

Merci pour vos réponses